

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 18 mars 2021 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par conférence téléphonique tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

18 mars 2021

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations
M. Claude Lacombe, CPA auditeur de chez Mallette

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie

10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Réhabilitation d'un puits
12. Varia
 - 12.1 Paiement des comptes par transfert bancaire
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

2021-03-032

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. a obtenu le mandat de vérification pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur de chez Mallette S.E.N.C.R.L. présente aux membres du conseil d'administration de la Régie le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Lacombe fait un résumé de ce rapport en indiquant qu'au 31 décembre 2020, la Régie disposait d'un surplus accumulé de 536 073 \$;

POUR CES MOTIFS :

2021-03-033

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport financier de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 tel que présenté par Monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur de chez Mallette S.E.N.C.R.L. et de le déposer aux archives de la Régie.

M. Claude Lacombe quitte la séance à 19 h 55.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2021 :

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2021-03-034

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2021.

5. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 18 février 2021 et résume les communications ayant un intérêt public.

2021-03-035 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 15 mars 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-03-036 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

7. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 mars 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-03-037 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-neuf et quarante-sept (72 889,47 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 18 mars 2021.

Mario Paillé, trésorier

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 15 mars 2021 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 mars 2021 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 2 mars 2021 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Le forage du puits d'essai au BSA débutera le 25 mars.
- Nous avons reçu les trois ordinateurs de chez AIE Informatique et un technicien nous a aidé pour la programmation et la configuration.
- Nous avons fait venir le plombier pour faire divers travaux dans les deux usines et pour faire vérifier et débloquer le drain de plancher du garage.
- Une nouvelle norme est en vigueur pour les trousse de premiers soins en milieu de travail. Nos trousse étaient incomplètes, beaucoup de matériel était périmé et des boitiers étaient brisés. Nous avons donc acheté 5 trousse neuves (bureau, les deux usines et les deux véhicules).

2021-03-038

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément, secondé par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'entériner l'achat de nouvelles trousse de premiers soins.

- Mathieu Lafontaine débutera son mandat saisonnier le 29 mars.

11.2 RÉHABILITATION D'UN PUIS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-01-011, la Régie avait donné le mandat à la firme Akifer pour procéder à la réhabilitation du Puits SA-21;

CONSIDÉRANT QUE la première étape du processus de la réhabilitation du Puits SA-21 consistait en la réalisation d'une étude de pompage à paliers afin de déterminer s'il y a perte de rendement ou non;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de pompage a été réalisée et que selon le technicien, le Puits SA-21 n'aurait pas perdu de capacité, qu'il en aurait même gagné;

CONSIDÉRANT QUE le technicien va discuter avec l'hydrogéologue de la pertinence de faire nettoyer le Puits-SA21 ou non et qu'un rapport sera émis à ce sujet par l'hydrogéologue;

POUR CES MOTIFS :

2021-03-039

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents que dans l'éventualité où la réhabilitation du Puits SA-21 ne serait pas jugée nécessaire par l'hydrogéologue, la Régie souhaiterait procéder à la place à la réhabilitation du Puits SA-23 qui a déjà démontré une perte de capacité significative qui justifie sa réhabilitation.

12. VARIA

12.1 PAIEMENT DES COMPTES PAR TRANSFERT BANCAIRE

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de fournisseurs demandent à être payé par transfert bancaire plutôt que par chèque;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des fournisseurs par transfert bancaire résulterait en des économies en impression de chèques, en achat d'enveloppes et en frais de poste;

POUR CES MOTIFS :

2021-03-040

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement des fournisseurs par transfert bancaire lorsque possible;

QUE tous les paiements par transfert bancaire soient adoptés au préalable par le conseil d'administration lors des séances régulières mensuelles;

QU'une liste détaillée de tous les paiements par transfert bancaire soit signée par la présidente ou le vice-président suite à l'adoption par le conseil d'administration.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2021-03-041

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse, secondé par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 25.

Présidente

Secrétaire Trésorier

